



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Jean-Pierre DOS SANTOS

représentant légal du dispensateur de formation (*raison sociale du prestataire de formation ou de l'employeur en cas de formation interne*),

atteste que :

M. RIDOUX Remy salarié(e) de l'entreprise INTERIM QUALITE

a suivi l'action de formation CQPM 284 méca mach tournantes ss press

Nature de l'action de formation :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 01/01/2026 au 24/04/2026 pour un nombre d'heures réalisées soit : 126h00

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : ISTRES

Le : 03/06/2026



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

AFPI PROVENCE

Siège social : 8 Chemin de Capeau - ZAC de Trigance - 13800 - ISTRES - Siret : 34408659000041 - APE : 8559A -

Tél : 04 42 11 44 00 - Fax : 04 42 11 00 04 Numéro d'activité : 93.13.16057.13